

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, CHEVALIER Isabelle, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane et COLOMBET Serge.

Absents excusés : BILLON Gilbert, pouvoir donné à SABATIER Denise.
BONNISSOL Fabien, pouvoir donné à TREVEYS Marc.
DUCHAMP Angelo, pouvoir donné à VACHER Thierry.

- **Modification de la délibération de délégations données au Maire :**

Lors de sa séance du 04 juin 2020, le Conseil Municipal s'était prononcé sur les délégations consenties à Monsieur Le Maire. Le Contrôle de la légalité souhaite que des précisions soient apportées. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur Le Maire, les délégations suivantes :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, à hauteur de **100 000 ,00 €**
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à **90 000,00 € HT**, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
4. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs à hauteur de **1000,00€**
5. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal à hauteur de **100 000,00€**

- **Travaux d'éclairage public :**

Afin de procéder à la modernisation, au renouvellement de l'éclairage public et en vue de réduire la consommation énergétique, des travaux sont prévus.

Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence « éclairage Public »

Le syndicat déposera auprès du Pays de la Jeune Loire, une demande de subvention dans le cadre de la fiche action du programme LEADER 2014-2020 intitulée « Développer une politique environnementale volontariste »

Le financement de ce renouvellement pourrait alors être financé de la manière suivante :

- Syndicat Départemental d'énergie apporterait une participation à hauteur de : **11964,88 €**
- LEADER financerait à hauteur de : **6600 €**
- Le reste à charge de la commune serait de : **3524,13 €**

La participation de la commune pourra être revue en fin de travaux suivant le montant des dépenses résultant des dépenses définitives.

- **Acquisition partielle de la parcelle cadastrée AI 432 :**

Le Conseil Municipal propose de prolonger jusqu'à la rue du merisier le projet d'aménagement de l'entrée du bourg « côté Sainte-Sigolène », projet pour lequel un dossier DETR a été déposé l'an dernier. La municipalité souhaite sécuriser ce tronçon au-delà de ce qui avait été envisagé.

Pour se faire l'acquisition d'une parcelle de terrain est nécessaire. Madame RODIGUEZ Stéphanie a été contactée et a répondu favorablement à la proposition d'achat qui lui a été présentée à savoir l'acquisition d'environ 500 m2.

La municipalité doit s'acquitter des démarches et honoraires nécessaires à la procédure d'acquisition.

- **Acquisition partielle de la parcelle cadastrée AK 251 :**

Point annulé et reporté jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal,
Le Rendez-vous prévu avec la propriétaire a été reporté,

- **Assurance groupe sur les risques statutaires :**

Lors de sa séance du 25 février 2020, le Conseil Municipal avait demandé au Centre de Gestion de lancer pour son compte une mise en concurrence du contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires. (Garantissant les frais liés à sa charge en cas de maladie-accident ou décès d'un agent)

Deux candidats ont présenté une offre, la commission d'appel d'offre a retenu le groupe **SOFAxis-CNP**.

Diverses options ont été proposées. Celle retenue par le Conseil Municipal, concernant les agents communaux titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, couvre tous les risques avec une franchise de 10 jours/arrêt en maladie ordinaire avec un taux de 5,30% de la masse salariale. En adhérent à ce service, la commune devra également verser 0,2% de la même masse salariale au centre de gestion.

- **Redevance d'occupation du domaine public communal. TELECOM et GRTgaz :**

L'occupation du domaine public communal donne lieu à une redevance annuelle.

Sont concernés les opérateurs téléphoniques qui verseront cette année **1026,85 €** à la commune et GRTgaz pour qui la somme s'élève à **133,76 €**

- **Exonération de paiement du 3ème trimestre du Ramassage Scolaire pour l'année 2019-2020 :**

Le transport scolaire a été interrompu à compter du 16 mars 2020 suite aux directives nationales dues au contexte sanitaire de l'épidémie COVID 19,

Le conseil municipal s'est prononcé favorable à la non-facturation de ce troisième trimestre compte tenu de l'interruption de ce service.

- **Créances éteintes :**

Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute Loire, des factures d'eau et d'assainissement des trois dernières années restent impayées à ce jour. Ces créances étant irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables.

La commune statue sur l'admission de ces créances qui représentent la somme de **639,36 €**

- **Questions diverses :**

- Afin d'assurer le bon fonctionnement des divers services communaux et de proposer une continuité du service public en cas d'absentéisme des agents, Le conseil municipal a autorisé monsieur Le Maire a procéder au recrutement d'agents dans les conditions prévues par la loi.

- Pour rappel, la commission « Projets et Développement Durable » dont les membres sont Thierry VACHER, Fabien BONNISSOL, Isabelle CHEVALIER et Clara DUTEL, est ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.